



**ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE**

**PLUS DE
CONFORT**

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE MAISON

**BÉNÉFICIEZ
DU PROGRAMME
D'AIDE DE
PARIS TERRES
D'ENVOL**



La préservation de notre environnement et l'amélioration de l'habitat existant sont deux volets majeurs de la politique menée par Paris Terres d'Envol et les maires de ses 8 villes, en faveur du développement durable.

En réponse à un habitat pavillonnaire aujourd'hui vieillissant, Paris Terres d'Envol a mis en place un programme d'aide qui permet de lutter concrètement contre la précarité énergétique. Ce dispositif, déjà expérimenté sur notre territoire entre 2016 et 2018, a permis la rénovation de plus de 500 pavillons. Reconduit jusqu'en février 2022, il encourage les familles, notamment les plus modestes, à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur maison. Bénéficiant d'une aide spécifique de Paris Terres d'Envol et de financements publics importants, ce programme permet à chacun de réduire sa facture de chauffage, d'améliorer son confort thermique et d'adapter son logement en cas de perte d'autonomie.

Ensemble, construisons un territoire durable, solidaire et agréable à vivre.

Bruno BESCHIZZA
Président de Paris Terres d'Envol



QUI EST ÉLIGIBLE ?

Vous êtes

- ✓ propriétaire - occupant d'une maison individuelle, sous condition de ressources.
- ✓ propriétaire-bailleur d'une maison individuelle, sous condition de loyers modérés.

La maison à rénover

doit se situer à : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France ou Villepinte et doit avoir plus de 15 ans.

BON À SAVOIR

Le démarchage téléphonique est interdit pour les travaux de rénovation énergétique.
(loi du 24 juillet 2020)

POUR QUELS TRAVAUX ?

Les travaux d'amélioration énergétique

Isolation thermique des murs, de la toiture, remplacement des fenêtres, renouvellement du système de chauffage ou de production d'eau chaude...

Les travaux lourds

liés à une dégradation très importante du logement, **couplés à des travaux d'amélioration énergétique.**

Les travaux d'adaptation du logement

liés à la perte d'autonomie (vieillesse), **couplés à des travaux d'amélioration énergétique.**

Tous les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins 35%.

ATTENTION !
Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier complet à l'Anah*.

*Agence nationale de l'habitat



QUELS AVANTAGES ?

Des aides financières pouvant atteindre 80 % du montant des travaux.

Un accompagnement personnalisé et gratuit de professionnels pour le montage des dossiers et les demandes de subvention (visite avant et après travaux, conseils...).



RENSEIGNEMENTS Contactez directement notre opérateur Citémétrie, chargé de vous accompagner, au numéro unique **01 53 91 03 07** ou par mail pig.paristerresdenvol@citemetrie.fr

LES PERMANENCES

Où que vous habitez sur le territoire, des conseillers vous informent et vous accompagnent gratuitement dans votre projet de rénovation énergétique.



Aulnay-sous-Bois

Maison de l'Environnement
Parc Faure
13, allée Circulaire
4^e mercredi du mois
de 14h à 17h



Drancy

Service énergie et développement durable
Place de l'Hôtel de Ville
3^e mercredi du mois
de 9h à 12h



Le Blanc-Mesnil

Hôtel de Ville,
salle Duquenne
1, place Gabriel Péri
1^{er} mardi du mois
de 14h à 17h30



Aulnay-sous-Bois / Drancy / Dugny / Le Blanc-Mesnil
Le Bourget / Sevrans / Tremblay-en-France / Villepinte

Le Bourget / Dugny

CCAS
86, avenue de la
Division Leclerc au Bourget
1^{er} jeudi du mois
de 13h30 à 16h45



Sevrans

CCAS
2, rue Paul Langevin
4^e vendredi du mois
de 9h à 12h



Tremblay-en-France

Hall de l'Hôtel de Ville
18, boulevard
de l'Hôtel de Ville
3^e mercredi du mois
de 13h30 à 16h45



Villepinte

Point d'accès au droit
17, avenue
Auguste Blanqui
2^e mercredi du mois
de 13h30 à 16h45



Renseignements au numéro unique
01 53 91 03 07 ou par mail :
pig.paristerresdenvol@citemetrie.fr

